

REGLEMENT DU QUIZ « Quiz Foot »

Ce règlement décrit les conditions s'appliquant au Quiz que SONATEL MOBILES organise durant la journée du 5 septembre 2017.

Article 1 : Définitions

Dans le cadre de l'interprétation des dispositions du présent règlement de quiz, les expressions suivantes auront la signification ci-après :

- **Quiz** : désigne le quiz « Quiz foot » que SONATEL MOBILES organise durant la journée du 5 septembre 2017.
- **Joueur ou participant** : désigne les fans de la page Facebook d'Orange qui participent au quiz en répondant aux questions posées sous le thème de l'équipe nationale du Sénégal sur la page d'accueil de la page Facebook, Orange Sénégal l'Officiel désigné, accessible à l'adresse suivante : <http://www.facebook.com/orange.sn>.
- **Gagnants** : les personnes désignées gagnantes conformément à l'article « Désignation des gagnants ».

Article 2 : Organisateur

Le quiz est organisé par **SONATEL Mobiles**, SA au capital de 9.000.000.000 FCFA immatriculée au RCCM sous le numéro SN. DKR 1877-B-99, ayant son siège social au 64, Cité Keur Gorgui, VDN, Dakar, Sénégal, représentée par son Directeur Général Adjoint, Madame Aminata NDIAYE.

Article 3 : Conditions de participation

Tous les utilisateurs de Facebook ayant rempli les champs obligatoires durant la période indiquée peuvent participer au présent quiz. L'utilisateur de Facebook doit être fan de la page officielle de Orange sur Facebook.

Sont exclus de la participation du présent Quiz :

- Les mineurs ;
- Les clients dont les numéros ont été portés vers un autre opérateur ;
- Tous les salariés des sociétés du Groupe SONATEL notamment le personnel permanent, temporaire et stagiaire ;
- Le personnel de l'étude de Maître Weynde DIENG, huissier de justice ;
- Et généralement toutes les personnes ayant contribué à l'élaboration du présent règlement de quiz.

Dans le cadre de la désignation des gagnants, si une des personnes susmentionnées gagne un lot, le gain lui sera refusé et ira à une autre personne qui sera également désignée selon les mêmes conditions.

Article 4 : Principe et durée du Quiz

Des questions autour du football, de l'équipe nationale de football du Sénégal seront posées sur la page Facebook d'Orange.

Les participants devront répondre en commentaire aux questions posées.

Article 5 : Désignation des gagnants

Trois types de lots seront décernés.

- Les dix premiers joueurs qui auront ou se rapprocheront le plus de la composition de l'équipe-type (à défaut de bonnes réponses sur l'équipe-type) gagneront des cartes de recharge de 5.000 FCFA. Les lots seront décernés après le match.

Les participants au quiz ont l'obligation de garder leurs numéros ouverts tous les jours pour être joignables et informés des résultats. L'impossibilité de joindre le participant pourra être constatée par l'huissier. L'organisateur pourra, en cas d'indisponibilité d'un joueur figurant parmi les gagnants, le remplacer par un autre joueur parmi les suppléants. Une liste de substitution de joueurs pourra être établie dans ce sens.

La responsabilité de l'organisateur ne pourra en aucun cas être engagée du fait de l'impossibilité attestée à joindre le participant et son remplacement par un autre joueur.

La liste des gagnants sera publiée sur la page Facebook d'Orange Sénégal le 7 septembre 2017.

Article 6 : Lots

Les lots consistent en :

Nombre de gagnants	Description des lots
10	1 carte de recharge crédit de 5000F

Les codes de recharge crédit seront envoyés via message privé facebook.

Article 7 : Autorisation d'utilisation des données personnelles des gagnants

Les joueurs sont informés que les données nominatives obligatoires les concernant enregistrées dans le cadre du présent quiz sont nécessaires à la prise en compte de leur participation au quiz. Ces données pourront être transférées aux partenaires de SONATEL MOBILES pour les besoins de l'organisation du quiz et seront utilisées pour l'attribution des lots aux gagnants.

Les gagnants autorisent SONATEL MOBILES à reproduire et à utiliser leurs nom, prénoms, adresse ; adresse email et image dans toute opération promotionnelle et manifestation publi-promotionnelle liée au présent quiz sans que cette utilisation ne puisse donner lieu à une quelconque contrepartie autre que le lot gagné.

A cet effet, une fiche d'autorisation d'utilisation des données personnelles et de l'image, figurant en annexe du présent Règlement, sera signée par les gagnants sur demande de SONATEL MOBILES.

Les données nominatives recueillies dans le cadre du présent quiz sont traitées conformément à la loi n° 2008-12 du 25 janvier 2008 sur la protection des données à caractère personnel.

Tous les Joueurs disposent en application de cette loi, d'un droit d'accès, d'opposition et de rectification des données les concernant.

Article 8 : Dispositions diverses

La participation au quiz implique l'acceptation sans réserve du présent règlement, qui est déposé chez Maître Weynde Dieng, 106, Avenue André Peytavin, Dakar Huissier de justice.

Le règlement peut être modifié à tout moment sous la forme d'un avenant par SONATEL MOBILES, dans le respect des conditions énoncées. Il sera alors publié au niveau de la page Facebook d'Orange. La responsabilité de SONATEL MOBILES ne saurait être engagée de ce fait. Dans cette hypothèse, l'avenant sera déposé en l'Etude ci-dessus indiquée. Tout Participant sera réputé l'avoir accepté du simple fait de sa participation au quiz, à compter de la date d'entrée en vigueur de la modification. Tout Participant refusant la ou les modifications intervenues devra cesser de participer au quiz. Le règlement est adressé gratuitement à toute personne en faisant la demande écrite (cachet de la poste faisant foi) à l'adresse suivante : 64, Cité Keur Gorgui, VDN, Dakar, Sénégal.

SONATEL MOBILES ne saurait être responsable de tout fait qui ne lui serait pas directement imputable, notamment un éventuel retard dans la publication des résultats ou la distribution des lots, ni de cas de force majeure, susceptibles de perturber, modifier ou annuler le quiz.

SONATEL MOBILES se réserve le droit à tout moment, notamment en de fraude, de modifier, d'annuler, de prolonger ou d'écourter la durée du quiz.

Elle se réserve, dans cette hypothèse, le droit de ne pas attribuer les lots aux fraudeurs et/ou de poursuivre devant les juridictions compétentes les auteurs de ces fraudes. SONATEL MOBILES ne saurait toutefois encourir de responsabilité d'aucune sorte vis à vis des Participants du fait des fraudes éventuellement commises.

La responsabilité de SONATEL MOBILES ne pourra être engagée du fait des difficultés de connexion ou d'accès empêchant la participation au quiz, quelles qu'en soient les causes.

Un extrait du présent règlement sera mentionné sur les supports de communication, notamment sur la page Facebook Orange (facebook.com/orange.sn).

Article 9 : Droit applicable-Règlement des litiges

Le présent règlement de quiz est soumis au droit sénégalais. Tout litige qui ne pourra être réglé à l'amiable sera soumis aux tribunaux territorialement compétents.

Annexe:

**FORMULAIRE D'AUTORISATION D'UTILISATION DES DONNEES
PERSONNELLES ET DE L'IMAGE DES GAGNANTS (A SIGNER PAR
LES GAGNANTS DONT LES DONNEES PERSONNELLES ET L'IMAGE
SERONT UTILISES)**

Je soussigné,

Prénoms :

Nom :

Né le : à.....

CNI ou Passeport numéro..... délivré le.....

Domicilié à

Dans le cadre du quiz organisé par SONATEL MOBILES le 5 septembre 2017.

- 1- A l'occasion duquel j'ai remporté un gain, donne expressément mon autorisation à SONATEL et ses Sociétés Affiliées, à utiliser mes données personnelles notamment, mes prénoms, nom, numéro de téléphone, adresse, image et ma voix, pour la promotion de la marque ORANGE.
- 2- J'autorise, Sonatel, ainsi que les Sociétés Affiliées à utiliser mon nom, mon Image et ma voix pour toute forme de communication sur le quiz et pour la publication de la liste des gagnants lors du quiz susmentionné, Par la présente, j'autorise Sonatel et ses Sociétés affiliées à utiliser et exploiter mon image, par reproduction et/ou représentation de celle-ci, dans le cadre de ladite communication au public. Cette exploitation pourra être réalisée par tous modes d'exploitation et tout autre média de leur choix, connus ou inconnus à ce jour et sur tous supports de communication, notamment par voie de presse, affiche, télévision, Internet, Facebook, télédiffusion, par tout moyen de communication électronique tels que le réseau Internet, par vidéogrammes (DVD, Blu-Ray Disc, etc.).
- 3- La présente autorisation est consentie à Sonatel et ses Sociétés affiliées pour le monde entier et pour une durée d'un (1) an. Cette autorisation sera renouvelable par tacite reconduction pour une durée de deux (2) ans, sauf dénonciation écrite adressée à Sonatel.
- 4- La présente autorisation d'exploitation de mon image et de ma voix est conférée à titre gratuit et sans contrepartie. Je renonce en conséquence à réclamer à Sonatel et ses Sociétés Affiliées une quelconque rémunération ou indemnité au titre de l'exploitation de mon image dans les conditions définies aux présentes.
- 5- Je me soumettrai par conséquent à toutes les séances de prises de vue et/ou de voix organisées par Sonatel, ses Sociétés Affiliées ou ses prestataires et reconnais ne prétendre disposer d'aucun droit d'auteur sur les Photographies du fait de l'utilisation de mon Image par Sonatel et ses Sociétés affiliées.

Fait à Dakar le.....

Signature